

Image not found or type unknown



## Partage entre frères et soeurs

Par **didou 17**, le **03/09/2019 à 19:01**

Bonjour j'ai payé une participation à l'hébergement de ma mère dans un ephad depuis plusieurs années .Ainsi que mes frères et soeur mais pas le même montant car nous n'avons pas les mêmes revenus. Et je voudrais savoir le jour du partage si je pourrais récupérer cette participation sur la part revenant à mes frères et soeur en plus de la mienne. En espérant avoir été assez clair dans mes explications. Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **03/09/2019 à 19:26**

Bonjour

L'aide alimentaire n'est pas déductible de l'actif successoral, ni remboursable sur la succession, c'est un autre chapitre.

[http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1\\_1608944/celui-qui-aide-ses-parents-peut-etre-avantage-dans-la-succession](http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1608944/celui-qui-aide-ses-parents-peut-etre-avantage-dans-la-succession)